



Déclaration de la FSU au CDEN du 30 mai 2014

Depuis 18 mois, la communauté éducative est enlisée dans cette réforme des rythmes scolaires mal pensée, mal préparée, peu financée et non prioritaire.

Cette réforme n'allège pas significativement la journée de l'enfant, ni de l'élève.

Cette réforme obéit aux financements, aux horaires des transports, aux désirs des maires.

En étant avant tout guidée par les contraintes du périscolaire, sous la responsabilité de communes qui connaissent de profondes inégalités dans leur capacité à le financer, la réforme a relégué au second plan le temps de l'école pour les élèves, la pédagogie et la prise en compte des demandes, de celles et ceux qui font la classe au quotidien.

Et l'incohérence est encore plus totale quand le calendrier de la mise en place de cette réforme est calqué sur les élections municipales. On en mesure encore les dégâts.

C'est un sentiment de déception, de lassitude et de découragement, quelquefois de colère, qui s'est emparé de la communauté éducative. Personne ne peut accepter un tel gâchis.

Le SNUipp-FSU a toujours demandé et continue de réclamer la suspension et la réécriture totale du décret de janvier 2013 car malgré son appellation, ce n'est pas une réforme des rythmes scolaires. C'est une réforme dont l'objectif principal est de permettre le développement du périscolaire alors même que celui-ci ne relève pas des prérogatives du ministère de l'Education nationale. C'est la contradiction fondamentale de cette réforme.

Avec pour conséquences très concrètes :

- ✓ Des contingences du périscolaire dictant l'organisation du temps de l'école
- ✓ Une organisation de l'élémentaire s'imposant souvent à celle de la maternelle sans tenir compte des besoins particuliers des petits
- ✓ La main-mise des municipalités sur l'organisation du temps scolaire et sur l'école qui peut laisser craindre à terme un risque de territorialisation des missions de l'éducation et de ses personnels.

Après la non prise en compte, par le ministre précédent, des demandes qui remontaient de la profession, les mesures d'assouplissement présentées par le nouveau ministre par le biais d'un décret complémentaire autorisant des expérimentations aggravent les problèmes de fond posés par le décret de 2013.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU a voté contre le décret Hamon en CTM et en CSE. Certes, l'obligation de consensus de la communauté éducative pour déposer un projet est une bonne chose. Mais, cela aurait dû être la règle pour tous dans le décret standard et pas seulement pour les expérimentations.

Qui peut croire que transférer une après-midi sur une matinée suffira à résoudre la question des rythmes scolaires ?

Pour le SNUipp-FSU, c'est donc « trop peu et trop tard ».

Pour qu'une réforme des rythmes scolaires soit efficace pour la réussite des élèves, elle doit d'abord concerner le temps scolaire et être basée, avant tout, sur des critères pédagogiques et faciliter les apprentissages.

Il n'est plus possible que ce soient les contraintes du périscolaire et les choix des élus locaux qui déterminent l'organisation et la durée des journées d'école. L'Education nationale doit reprendre la main. Un cadre national doit être défini. Des dérogations doivent ensuite être possibles émanant uniquement des conseils d'école et arbitrées par les IA DASEN comme c'était le cas avant la suppression du samedi matin. C'est ensuite que peuvent se construire des articulations nécessaires avec des activités périscolaires culturelles, sportives et artistiques pour les enfants à travers des projets éducatifs. Pour cela, il faudra alors prendre en compte les problèmes de financement, par un système de péréquation afin de contrer des nouvelles inégalités territoriales. Il faudra aussi régler le risque de concurrence avec le privé, non tenu d'appliquer le décret et qui brandit ici et là l'argument du maintien à 4 jours.

Parallèlement à tout cela, les comités de suivi sur les rythmes sont au « point mort » depuis janvier 2014 dans notre département.

Où en est-on ? Beaucoup de questions demeurent : inégalités sur le département, conditions de travail des enseignants, fatigue des élèves, prise en charge des élèves en situation de handicap, financements, nous ne savons même pas ce que financerons exactement les 50 euros octroyés par la CAF, formations et recrutement des animateurs ... ?

On ne saurait se contenter d'une charte des locaux et de fiches pratiques non contraignantes pour les maires.

Une réforme d'une telle ampleur mérite davantage de réflexion et les questions de fond demeurent : réussite scolaire, inégalités, conditions de travail, financements ...

Pour que notre école avance, elle doit s'appuyer avant tout sur ceux qui la font vivre tous les jours. Il y a urgence aujourd'hui à prendre les mesures nécessaires pour améliorer les conditions générales d'enseignement et de travail avec des moyens à la hauteur des besoins : baisse des effectifs, rétablissement des RASED, généralisation du plus de maîtres que de classes, prise en charge du handicap, par exemple .

Notre école a besoin d'enseignants reconnus, bénéficiant d'une réelle et véritable formation continue, exerçant leur métier dans des conditions satisfaisantes, sereines ainsi qu'un salaire en rapport avec leur niveau de qualification. C'est ainsi que l'on rendrait notre métier plus attractif, c'est ainsi que l'on pourrait donner du sens à une réelle priorité au primaire.